



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20240105

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DECISION DU PRÉSIDENT

Direction générale

OBJET : Marché n°M24AS01 relatif à la fourniture et la mise en œuvre d'une installation de chauffage solaire de l'eau des bassins pour les piscines de plein air à Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant que la communauté de communes Mellois en Poitou dispose de plusieurs compétences supplémentaires soumises à intérêt communautaire dont celle relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de diminuer autant que possible la facture énergétique et les rejets de CO2 dans l'atmosphère des établissements aquatiques et de procéder à cet effet au remplacement des capteurs solaires de quatre piscines de plein air implantées sur son territoire ;

En ce sens, il est prévu un marché de fournitures pour une durée de 48 mois.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres :

- Date de publication dématérialisée : 16 janvier 2024
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 19 janvier 2024
- Date limite de remise des offres : 16 février 2024 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 2

Vu le rapport d'analyse des offres du 21 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 21 mars 2024 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- L'entreprise FOURNIE et CIE SCOP SA pour un montant de 194 290,00 € HT

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n°M24AS01 relatif à la fourniture et la mise en œuvre d'une installation de chauffage solaire de l'eau des bassins pour les piscines de plein air à Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais, pour un montant de 194 290,00 € HT, à l'entreprise FOURNIE et Cie SCOP SA, située 25 route de Civray - 79 190 SAUZE-VAUSSAIS.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET